

## Mutuelle solidaire à Besançon : accès à la santé pour tous

Publié le 22 juin 2016



Danielle Dard, Première Adjointe à Besançon ©Alexane Alfaro



Jean-Louis Fousseret discute le projet ©Maxime C

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Besançon va présenter son projet de **mutuelle solidaire ce jeudi 23 juin 2016 au conseil municipal de Besançon**. Le principe est d'utiliser une **association intermédiaire**, ACTIOM, qui assure le **lien direct** entre les **demandeurs** de mutuelle – les Bisontins - et les **organismes** proposant une complémentaire santé. **Le service ouvrira dans les permanences du CCAS le 5 septembre 2016**.

5% de la population française ne disposerait pas d'une mutuelle. Ce qui, ramené à la population bisontine, pourrait concerner 6.000 personnes. Partant de ce constat, le CCAS de Besançon, encouragé par Mme Danielle Dard sa vice-présidente, a décidé d'agir.

Grâce à ce projet, le Bisontin ne bénéficiant pas d'une aide à la mutualisation pourra se diriger vers le service du CCAS qui, après une évaluation de ses besoins, le redirigera soit vers ses propres services, soit vers ACTIOM. *"Le but final est de trouver une mutuelle adaptée à un prix compétitif, grâce à une information suffisante apportée par la Ville et ACTIOM, plutôt que de laisser la personne sans mutuelle se débrouiller seule avec ses papiers et ses doutes"* confie Mme Danielle DARD, instigatrice du projet.

Grâce à son pouvoir collectif, **l'association ACTIOM a déjà négocié onze contrats de mutuelle à partir de 10 euros**. Ainsi, les Bisontins pourront profiter de son expertise, sa force de persuasion offrant des tarifs avantageux, et des délais accélérés dans la prise en charge immédiate (sans délai de carence) comme dans les remboursements.

Cette volonté d'**offrir l'accès au soin pour tous** émane des engagements de campagne du maire de Besançon, Jean-Louis Fousseret. *"Une de nos priorités sur ce terrain est la lutte contre le non-recours, très important pour les mutuelles. Souvent, une personne qui n'en a pas est retenue par la lourdeur administrative ou l'incapacité à faire le tri entre des offres trop nombreuses. Ce projet tente de répondre à ce problème, afin que chacun puisse pouvoir se soigner, un besoin pourtant primaire"* détaille-t-il.

- **Cette idée de mutuelle solidaire via une association est déjà en place dans presque 800 communes de France ; Besançon est la première ville de plus de 100.000 habitants à l'adopter.**

### Infos pratiques

#### **Par information libre**

- Par téléphone, le numéro dédié du CCAS : 03 81 41 22 20
- Par internet, le [site d'ACTIOM](#).

**Par entretien individuel**, proposé au besoin par l'agent du CCAS ou le référent d'ACTIOM selon la situation du demandeur.